

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par Limoges Métropole – Communauté urbaine (maître d'ouvrage)

**sur le territoire des communes de Rilhac-Rancon et Chaptelat,
portant sur l'extension des cimetières de ces communes**

Conformément aux dispositions de l'arrêté n°202200322 du 1 juin 2022 du Président de Limoges Métropole, une enquête publique sera ouverte pendant une durée de 16 jours consécutifs du lundi 27 juin à partir de 09h00 jusqu'au mardi 12 juillet à 16h00, **portant sur l'extension des cimetières des communes de Rilhac-Rancon et Chaptelat.**

DATES DE L'ENQUETE

Limoges Métropole informe les personnes intéressées qu'une enquête publique au titre des articles L.123-1 et suivants et R.123-2 et suivants du Code de l'environnement, **portant sur l'extension des cimetières des communes de Rilhac-Rancon et Chaptelat se tiendra du lundi 27 juin à partir de 09h00 jusqu'au mardi 12 juillet à 16h00.**

DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE L'ENQUETE

Après avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques, autorisation par arrêté de la Prefecture de la Haute-Vienne des extensions des cimetières précités.

COMMISSAIRE ENQUETEUR

M. Benoist DELAGE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le Tribunal administratif de Limoges pour mener l'enquête susvisée.

LIEU DE L'ENQUETE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront tenus à la disposition du public, afin que chacun puisse en prendre

connaissance : **au siège de la Communauté Urbaine Limoges Métropole**, 19, rue Bernard Palissy 87000 Limoges, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00, **à la mairie de Rilhac-Rancon**, 2 Rue du Pérou, 87570 Rilhac-Rancon, du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 09h à 12h00 et en **mairie de Chaptelat**, 54 rue Saint-Eloi, 87270 Chaptelat, du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le samedi de 10h à 12h00.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la Communauté urbaine Limoges Métropole : www.limoges-metropole.fr. Toute personne pourra, dès la publication de l'arrêté et pendant toute la durée d'enquête, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Président de la Communauté urbaine Limoges Métropole, siège de la Communauté urbaine, 19 rue Bernard Palissy, CS 10001, 87031 Limoges Cedex 1.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête mis à disposition dans les lieux évoqués ci-dessus, ou les adresser au commissaire enquêteur, soit par écrit au siège de la Communauté urbaine, 19 rue Bernard Palissy, CS 10001, 87031 Limoges Cedex 1, soit par voie électronique à l'adresse enquetepublique.cimetieres.chaptelatrilhac@limoges-metropole.fr, jusqu'au mardi 12 juillet, 17 heures. Le commissaire enquêteur les visera et les annexera audit registre.

PERMANENCES du COMMISSAIRE ENQUETEUR

A la Mairie de Chaptelat :

Le lundi 27 juin de 10h à 12h

Le mercredi 06 juillet de 14h à 16h

A la Mairie de Rilhac-Rancon

Le mercredi 29 juin de 10h à 12 h

Le mardi 05 juillet de 14h à 16 h

Au siège de Limoges Métropole

Le mardi 12 juillet de 14h à 16h

PUBLICITE

Affichage :

Avis affiché dans les mairies de Rilhac-Rancon et de Chaptelat, aux cimetières des communes précitées et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine, quinze jours avant le début de l'enquête.

Publication électronique :

Site internet de Limoges Métropole: www.limoges-metropole.fr

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire-enquêteur devra adresser au Président de Limoges Métropole, dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, son rapport et ses conclusions avec son avis motivé accompagné du dossier ayant servi à l'enquête.